

Salaires des profs: des revalorisations ciblées sur les plus jeunes

Paris, 16 nov. 2020 (AFP) -

Afin de renforcer l'attractivité du métier d'enseignant, le ministère de l'Education a annoncé lundi des revalorisations à partir de l'an prochain, ciblées surtout sur les plus jeunes, une "première marche" pour les syndicats qui en espèrent d'autres.

Les chiffres étaient connus: le budget 2021 du ministère a été augmenté de 400 millions d'euros (500 millions en année pleine). Mais restait à décider la ventilation de cette enveloppe.

Le ministère a tranché. Après une réunion avec les organisations syndicales, il a écrit aux professeurs pour leur annoncer que la moitié servirait à revaloriser les débuts de carrière, "afin de favoriser l'attractivité du métier d'enseignant".

Les salaires des enseignants français sont en effet inférieur de 7% en début de carrière à la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

"La prime bénéficiera à 31% des enseignants" (y compris CPE et psychologues de l'Education nationale) "durant les 15 premières années de carrière pour les personnels titulaires et sera dégressive en fonction de l'ancienneté", précise le ministère.

Cette prime mensuelle qui commencera à leur être versée au mois de mai ira de 36 euros nets par mois pour des profs ayant entre onze et quinze ans d'ancienneté jusqu'à 100 euros nets mensuels pour les nouveaux titulaires.

Elle bénéficiera aux professeurs du primaire comme du secondaire (collèges et lycées).

L'indemnité ne concernera pas en revanche les profs à partir de quinze ans d'ancienneté. Pour permettre les avancements de carrière, le taux de promotion à la "hors classe" des enseignants sera porté de 17 à 18% en 2021. Cette mesure permettra chaque année à 1.700 personnels de plus d'accéder à ce deuxième grade enseignant, selon le ministère.

Le versement d'une prime informatique de 150 euros nets par an pour tous les professeurs à partir de janvier prochain a par ailleurs été confirmé.

- "Aucune assurance" -

Quelque 21 millions d'euros seront consacrés à "une augmentation pérenne" des salaires des directeurs, "soit le même niveau que celui de la prime exceptionnelle de rentrée en 2020".

Cette indemnité exceptionnelle de 450 euros, promise en septembre par le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer, devait leur être versée à partir de novembre.

Pour les directeurs et directrices d'école, mis à rude épreuve avec la crise du coronavirus, le ministère rappelle que 1.500 emplois supplémentaires ont été prévus dans le projet de budget pour leur donner le temps "d'exercer leur mission".

"C'est une première marche, qui en appelle d'autres", a réagi Stéphane Crochet, du syndicat SE-Unsa. "Ces annonces sont positives mais elles doivent être suivies d'autres augmentations".

Les organisations syndicales espèrent ainsi qu'une loi pluriannuelle, promise au moment de la réforme des retraites, viendra consacrer des revalorisations pérennes et substantielles pour toute la profession.

"Sur ce point, nous n'avons aucune assurance", a regretté Frédérique Rolet, secrétaire nationale du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire. "Cette loi n'est toujours pas inscrite dans le calendrier parlementaire". Et pour le moment, "il n'y a rien de prévu pour les fins de carrière", a-t-elle souligné.

Dans un entretien au Monde daté de mardi, Jean-Michel Blanquer a de son côté estimé que "cette première marche est déjà significative". "C'est un très bon début", a-t-il jugé. Il a rappelé que le "Grenelle de l'éducation", qui vient de commencer, se termine en février et que son objectif est de "moderniser le métier enseignant dans toutes ses dimensions".

"Il s'agit de revaloriser entièrement la place du professeur dans la société", a-t-il promis. Pas seulement en terme de salaires mais aussi de santé au travail, mutations ou formation continue.



PAYS :France
SURFACE :90 %
PERIODICITE :Quotidien



► 16 novembre 2020 - Edition Fil Gen

ito/pa/nm

Afp le 16 nov. 20 à 19 50.